



Miroir de sécurité routière

Miroir de circulation routière

Départ usine **48h / 72h**

Points forts du produit

- Miroir de sécurité antivandalisme permettant le contrôle de 2 directions à 90°
- Conforme à l'arrêté du 21 septembre 1981 pour installation sur voie publique
- Fixations comprises pour une installation sur les poteaux ou directement sur le mur
- Plaque métallique ayant un traitement anti-UV garantie 3 ou 6 ans
- Disponible en différentes distances maximum d'utilisation : 10, 12 et 15 m

Description

Miroir de circulation routière conforme à la réglementation pour pose sur voie publique en France.

Miroir avec une vision à 90° pour le contrôle dans 2 directions.

Utilisations :

- Carrefours et intersections dangereuses en agglomération
- Sorties de garages, d'immeubles, de cours sur voie publique
- Sorties de pompiers, d'hôpitaux, d'écoles, etc ...
- Sécurisation de la traversée des piétons sur passages protégés

Les cadres antivandalismes : ils sont réalisés en PVC rigide expansé de 10 mm d'épaisseur.

Les rayures noires conformes à l'arrêté du 21/09/1981 et sont imprimées par technologie UV led avec des encres non polluantes.

La fixation universelle : incluse dans le prix elle permet la pose sur tous les poteaux de 60 à 90 mm de section ou directement sur le mur

Distance optimale entre le miroir et l'observateur :

- Jusqu'à 10 mètres : diamètre 400 x 600 mm
- Jusqu'à 12 mètres : diamètre 600 mm
- Jusqu'à 15 mètres : diamètre 600 x 800 mm

REGLEMENTATION

Implantation de miroirs en agglomération

L'arrêté du 21/09/1981 définit les conditions sous lesquelles le miroir peut être utilisé.

Extrait :

« En agglomération, le miroir peut être utilisé sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :

- mise en place d'un régime de priorité, avec l'obligation d'arrêt STOP pour l'utilisateur,
- la distance entre la bande d'arrêt et le miroir doit être inférieure à 15 mètres,
- limitation de vitesse sur la route prioritaire inférieure ou égale à 50 km/h,

Certifications



Voir en ligne Miroir de sécurité routière

Retrouvez toutes nos gammes sur www.axess-industries.com

- implantation à plus de 2.30 m de hauteur,
- trafic essentiellement local sur la route où est implanté le STOP précité. »

Caractéristiques techniques

RÉFÉRENCE	MATIÈRE CADRE	DIST. MAX. UTILISATION (M)	DIM. OPTIQUE (MM)	DIM. CADRE (MM)	GARANTIE	POIDS (KG)
10.7985.01	Plexiglas	12	Ø 600	900 x 900	3 ans	N.C.
10.7985.02		10	400 x 600	600 x 900	3 ans	N.C.
10.7985.03		15	600 x 800	900 x 1200	3 ans	N.C.
10.7985.04	Polycarbonate	10	400 x 600	600 x 900	6 ans	N.C.
10.7985.05		12	Ø 600	900 x 900	6 ans	N.C.
10.7985.06		15	600 x 800	900 x 1200	6 ans	N.C.

Autres photos du produit



Voir en ligne Miroir de sécurité routière

Retrouvez toutes nos gammes sur www.axess-industries.com